



Rupture CDD assez spéciale

Par **SimGib**, le **21/03/2013** à **19:23**

Bonjour à tous,

Je me dirige vers vous car je suis un peu perdu.

Voici la situation :

Je suis en CDD depuis fin novembre 2012 jusqu'à fin décembre 2013. J'avais déjà effectué plusieurs CDD dans cette entreprise depuis juillet 2013.

J'étais très fier de travailler dans cette entreprise au départ, car je la connais depuis tout petit. Hélas aujourd'hui, après plusieurs mois où j'ai pu découvrir en profondeur mon lieu de travail et mes collègues, j'éprouve fortement le besoin de partir. Je vous épargne les détails, mais je suis au bord d'une dépression, ce qui ne me correspond pas en temps normal.

Je me suis donc renseigné sur les modalités de rupture d'un CDD. Voilà ce que j'ai pu en retenir :

- si je trouve un CDI, je peux partir après un préavis correspondant à 1 jour par semaine du contrat de travail, mais ce préavis ne peut pas excéder 15 jours ouvrables.
- si je trouve un CDD ou rupture conventionnelle : mon entreprise peut me demander de les dédommager de mon absence.

Or, aujourd'hui je n'ai trouvé ni CDI, ni CDD.

Comme je me méfie énormément de mes responsables, et de la sournoiserie des ressources humaines, je les imagine bien m'infliger ce dédommagement en cas de rupture conventionnelle.

J'ai donc imaginé une solution et c'est là que vos conseils me seront très précieux. En effet j'ai mon oncle qui possède plusieurs entreprise. J'ai donc imaginé lui demander de me faire un CDI, même s'il n'a besoin de personne. Ce CDI me permettrait de quitter mon CDD de la meilleure manière qu'il soit à mes yeux, et une fois la fin de contrat conclue, je voudrais demander à toucher le chômage. Et maintenant les questions à ce sujet :

- Trouvé vous ma réflexion bonne ? Ne suis-je pas en train de faire une bêtise ?
- S'il me fait un CDI, cela lui engage-t-il des frais, des complications ?
- Mon entreprise actuelle me fournira-t-elle une attestation assedic ? Si oui, celle ci me permettra-t-elle de pouvoir toucher le chômage ?

J'aimerais utiliser cette période de chômage, pour m'occuper à 100 % de mes recherches d'emploi, et si elle s'avère fructifiante, j'espère pouvoir prendre du plaisir au quotidien dans mon futur travail contrairement à aujourd'hui.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.